

—
**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 25 mai 2009

CP 09/05-29

**AIDE DU DEPARTEMENT
POUR L'AMENAGEMENT DE VILLAGES**

COMMUNES DE : BRESSOLS, CASTELMAYRAN, LAGUEPIE, MONTESQUIEU,
PERVILLE, PIQUECOS, et SAINT SARDOS,

—
Dans le cadre de ses politiques en faveur des communes, le Conseil Général conduit depuis 1972 une politique en faveur de l'aménagement de villages.

I - NATURE DES TRAVAUX SUBVENTIONNABLES

Les communes rurales peuvent bénéficier de ces aides pour réaliser des travaux d'aménagement et d'embellissement du cadre de vie, tels que l'aménagement de places, de jardins publics et de parcours de promenade, la construction de collecteurs pour l'évacuation des eaux pluviales, l'installation de ponts-bascules, la réfection des cours d'école.

II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

La dépense subventionnable est plafonnée à **19 000 € HT**.

Les taux de subvention varient de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50 % si la population de la commune est inférieure à 300 habitants, et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

III - DEMANDES DE SUBVENTIONS PRESENTEES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître votre décision.

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 2041434, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2009	400 000 €
Engagé à la précédente commission permanente	60 584 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	23 432 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jours	84 016 €
Disponible	315 984 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes pour un montant global de 23 432 € ;

Demande de subventions présentées dans le cadre de la politique classique

COMMUNE PROJET	POPULATION TOTALE	COÛT EN € H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN € H.T.	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMEN- TALE ACCORDEE
1) BRESSOLS Aménagement d'un parking route de Montauban <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 19-02-09	2 264	20 165 €	19 000 €	12 %	<u>2 280 €</u>
2) CASTELMAYRAN Aménagement des abords du terrain de tennis et du stade	772	20 096 €	19 000 €	18 %	<u>3 420 €</u>
3) LAGUEPIE Rénovation de la cour de l'école et restauration des toilettes extérieures <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 15-04-09	792	24 978 €	19 000€	18 %	<u>3 420 €</u>
4) MONTESQUIEU					

COMMUNE PROJET	POPULATION TOTALE	COÛT EN € H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN € H.T.	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMEN- TALE ACCORDEE
Réfection de la cour de l'école de Sainte Thècle	667	19 044.€	19 000 €	18 %	3 420 €
5) PERVILLE Aménagement rues de la mairie et de l'église	112	17 538 €	17 538 €	12 %	2 104 €
6) PIQUECOS Travaux de sécurisation du chemin rural dit "vieille côte de l'église"	308	31 850 €	19 000€	31,20 %	5 928 €
7) SAINT SARDOS Busages de fossés avenue de Gascogne - tranche complémentaire <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 20-02-09	564	11 917 €	11 917 €	24 %	2 860 €

TOTAL : 23 432 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041434, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,